

54ème PARIS-CONNERRÉ

Elite Nationale
dimanche 6 octobre 2024

Guide Technique

c.a_photographies

Village des partenaires et d'exposants, buvette, restauration
Place de la République à partir de 10h30 organisé par l'UDEC
Prix d'ouverture Narcisse Hériveau - Open + Access - départ 12h30

Départ d'Émancé (78) 12h30
Entrée à Connerré vers 15h30
Arrivée rue de Paris vers 16h30

paris.connerre.organisation@gmail.com
fb.com/paris.connerre.organisation



Organisation / Contacts

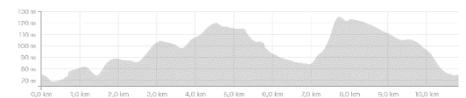
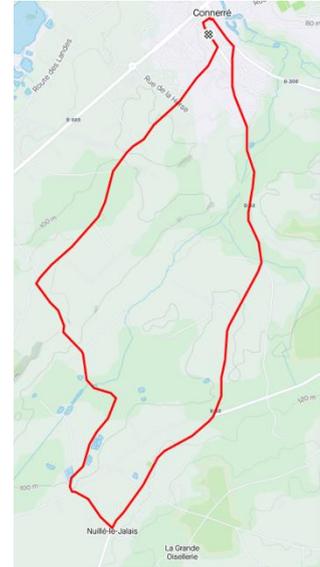
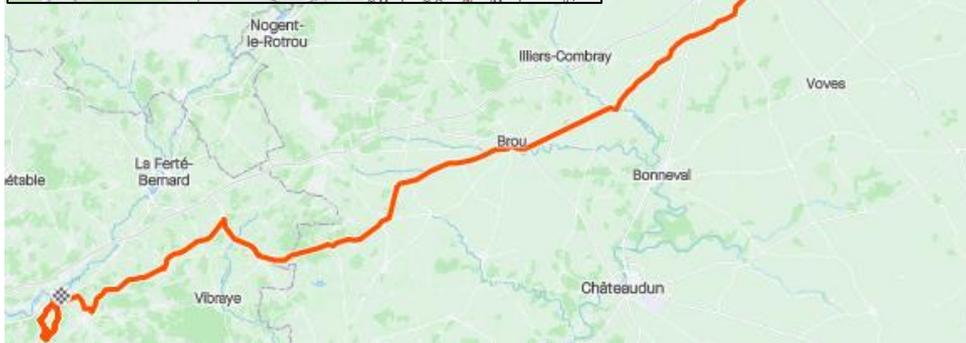
Directeur de l'épreuve	Dominique CHEREAU 60 Route des Landes 72160 CONNERRE Tél. : 06 14 27 22 18
Directeur adjoint de l'épreuve	Romain GUILLIER 15 Allée René Laënnec 92000 NANTERRE Tél. : 06 40 15 27 13
L'épreuve est organisée par le CC Connerréen (PDLL)	
Contact/renseignements : paris.connerre.organisation@gmail.com facebook.com/paris.connerre.organisation	
Horaires permanence / secrétariat, réunion des DS, des pilotes, départ, salle des Fêtes d'Emancé (78), 1 rue d'Orphin : <ul style="list-style-type: none"> - Permanence/ Secrétariat à partir de 9h30 - Réunion des Directeurs Sportifs : 11h00 - Réunion des pilotes moto et chauffeurs de l'échelon course : 11h30 - Fin de la permanence : 11h00 - Départ fictif : 12h30 	
Collège des arbitres	
Président de jury	Manuel BELLIARD
Arbitre Titulaire	Sylvain PIQUART
Arbitre Titulaire	Pascal RAPICAULT
Juge à l'arrivée	Hervé DHOMMEE
Arbitre moto	Mickael HAMELIN
Arbitre moto	Benoist BEUCHER
Radio Tour	Norbert JEANNEAU
Ardoisier	Arnaud HERIVEAU
Animateur	Patrick HALOUPEAU
Animateur moto	Didier VALOGNES
Médecin	Dr. Jean-Jacques MENUET
Secours	La Croix Blanche - Didier DREUX
Sécurité	Le Mans Sarthe Moto - Stéphane GUILLARD
Assistance dépannage neutre	L'Echappée - Eddy TROHEL
Secrétariat de la course	Marie-Claire VITOUR

Parcours

Le parcours est constitué d'une partie en ligne entre le départ fictif d'Emancé (78) puis le départ réel d'Orphin (78) et Connerré (72) de 132km puis de 4 tours de 10,8km autour de Connerré et enfin d'une arrivée hors circuit de 800m située rue de Paris à Connerré.

Parcours disponible : <https://www.strava.com/routes/3243555664819509896>

Parcours complet : 176km, 1200m D+ / Le circuit final : 10,8km, 110m D+



Les 3 derniers kilomètres, 30m D+ / Le dernier kilomètre, 30m D+



Itinéraire

54ème PARIS-CONNERRE (Elite Nationale) - DIMANCHE 6 OCTOBRE 2024

Organisation CLUB CYCLISTE CONNERREEN

KMS	REST.	COMMUNES	ROUTE/DIRECTION	41KM/H	43KM/H	45KM/H
		YVELINES (78)				
		EMANCE - départ fictif	Rue d'Orphin	12:30	12:30	12:30
			à gauche D176	3,8km de fictif		
0	176	ORPHIN - départ réel	à droite D150	12:37	12:37	12:37
	176	EURE-ET-LOIR (28)	D32			
5	171	ECROSNES	D32	12:44	12:43	12:43
8,5	167,5	GALLARDON	Pl. du Jeu de Paume à gauche - D18 puis à droite rue Guy Pouillé - D32 puis à gauche Avenue de la Gare - D28	12:49	12:48	12:48
9,5	166,5	Pont-sous-Gallardon (BAILLEAU-ARMENONVILLE)	D28	12:50	12:50	12:49
15	161	Rond Point Traversée D910	en face D19 direction Umpeau	12:58	12:57	12:57
16	160	UMPEAU	à droite D28 direction Houville-la-Branche	13:00	12:59	12:58
18,5	157,5	Bréez (UMPEAU)	En face D28	13:04	13:02	13:01
20,5	155,5	HOUVILLE-LA-BRANCHE	D28 puis à droite D24 puis à gauche D28	13:07	13:05	13:04
23	153	GENERVILLE	D28	13:10	13:09	13:07
25	151	SOURS	à droite D939 puis à gauche D28 direction Berchère-lès-Pierres	13:13	13:11	13:10
28	148	Antenne-relais entre SOURS et BERCHERES	1er PC	13:17	13:16	13:14
29,5	146,5	Passage à niveau	D28	13:20	13:18	13:16
30	146	BERCHERE-LES-PIERRES	à gauche Chemin du Bois Berlin puis rue Chartres puis D28	13:20	13:18	13:17
34	142	CORANCEZ	à gauche D28 direction Dammarie	13:26	13:24	13:22
37	139	DAMMARIE	D28 puis en face D935 puis à droite D28 direction La Bourdinière	13:31	13:28	13:26
43	133	LA BOURDINIÈRE-SAINT-LOUP	D28 puis à gauche N10 puis à droite D28	13:39	13:37	13:34
46,5	129,5	LUPLANTE	D28	13:45	13:41	13:39
55	121	SAUMERAY	D28 direction Brou-Yèvres	13:57	13:53	13:50
65	111		en face D27	14:12	14:07	14:03
65,5	110,5	Panneau Entrée YEVRES	2ème PC	14:12	14:08	14:04
66	110	YEVRES	D27 puis à droite D955	14:13	14:09	14:05
67	109	BROU	D955 puis à droite D15.6	14:15	14:10	14:06
68	108		à gauche D15.5 puis D921 puis D13	14:16	14:11	14:07
74	102	Les Moulins d'Unverre (UNVERRE)	D13	14:25	14:20	14:15
81	95	LES AUTELS-VILLEVILLON	D13 puis D13.1	14:35	14:30	14:25
85	91	LA BAZOCHE-GOUET	à dr. rue des Fossés, à gauche rue du G. de Gaulle, à dr. D927	14:41	14:35	14:30
92	84	LA CHAPELLE-GUILLAUME	D927	14:51	14:45	14:39
92,5	83,5	Panneau Sortie LA CHAPELLE-GUILLAUME	3ème PC	14:52	14:46	14:40
		SARTHE (72)	D302			
100	76	MELLERAY	à droite D14	15:03	14:56	14:50
101	75	MONTMIRAIL - Haut du village	1er MG puis tout droit direction Courgenard D14 puis D36	15:04	14:57	14:51
107	69	La Tuilerie (ST-JEAN DES ECHELLES)	A gauche D125 direction Lamnay	15:13	15:06	14:59
111	65	LAMNAY	A gauche puis à droite direction St-Maixent (C5)	15:19	15:11	15:05
116	60	SAINT-MAIXENT	A droite D29	15:26	15:18	15:11
118,5	57,5	BOUER	4ème PC	15:30	15:22	15:15
121,5	54,5	LE LUART	D29 puis à gauche D52	15:34	15:26	15:19
126,5	49,5	Les Feuillus (DOLLON)	C9 à droite direction Dolmen/Menhir puis à gauche	15:42	15:33	15:25
127,5	48,5	Crozet (DUNEAU)	C3 à droite direction Duneau	15:43	15:34	15:27
128,5	47,5	Côte de Crozet	2ème MG	15:45	15:36	15:28
129	47		C4 à gauche dir. Connerré	15:45	15:37	15:29
132	44	CONNERRE - Entrée sur le circuit final	à droite Rue de l'Abreuvoir - à gauche Rue de Paris Rue M.Beaufils - D33	15:50	15:41	15:33
136,5	39,5	NUILLE-LE-JALAIS	à droite Rue de Bel-Air - Route des Vénérais	15:56	15:47	15:39
139,5	36,5	Côte des Vénérais	3ème MG	16:01	15:51	15:43
141,5	34,5	CONNERRE	Rue de la Jatterie	16:04	15:54	15:45
142,5	33,5	CONNERRE - 1er passage sur la ligne du circuit	Avenue de Verdun - 5ème PC	16:05	15:55	15:47
147,5	28,5	NUILLE-LE-JALAIS	à droite Rue de Bel-Air - Route des Vénérais	16:12	16:02	15:53
150	26	Côte des Vénérais	4ème MG	16:16	16:06	15:57
153,5	22,5	CONNERRE - 2ème passage sur la ligne du circuit	Rue de la Jatterie - Av. de Verdun - Pl. de la Rép. - Rue M.Beaufils - D33	16:21	16:11	16:01
158,5	17,5	NUILLE-LE-JALAIS	à droite Rue de Bel-Air - Route des Vénérais	16:28	16:18	16:08
161	15	Côte des Vénérais	5ème MG	16:32	16:21	16:11
164,5	11,5	CONNERRE - 3ème passage sur la ligne du circuit	Rue de la Jatterie - Av. de Verdun - Pl. de la Rép. - Rue M.Beaufils - D33	16:37	16:26	16:16
169,5	6,5	NUILLE-LE-JALAIS	à droite Rue de Bel-Air - Route des Vénérais	16:45	16:33	16:23
172	4	Côte des Vénérais		16:48	16:37	16:26
175	1	CONNERRE - 4ème passage sur la ligne du circuit	Rue de la Jatterie - Av. de Verdun - Pl. de la République	16:53	16:41	16:30
176	0	CONNERRE - Arrivée finale hors circuit	Rue de Paris	16:54	16:42	16:31

Règlement particulier

Article 1 : Organisation

La 54^{ème} édition de la classique Paris-Connerré est organisé par le CC Connerréen et le comité d'organisation de Paris-Connerré sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme et se déroule le dimanche 6 octobre 2024.

Article 2 : Type d'épreuve

L'épreuve est inscrite au calendrier FFC et est classée Elite Nationale 1.12.1

Article 3 : Participation / engagements

Conformément à l'article 2.1.2 du règlement FFC (titre 2 Route de février 2023), l'épreuve est ouverte aux coureurs et équipes suivantes listés dans le tableau ci-dessous.

- La participation est individuelle.
- Les engagements se font par la procédure habituelle sur le site de la FFC via le comité Pays-de-la-Loire et seront ouverts le mardi 3 septembre à 9h00.
- Dans un premier temps le nombre de coureurs est limité à 180 coureurs dans le but d'enregistrer les engagements de coureurs d'équipes continentales.
- Si le nombre maximum d'engagés possible (200) n'est pas atteint 5 jours avant la clôture, cette limite sera relevée.

Classe d'épreuve		Participation
1.12.1	Elite Nationale	Equipes Continentales UCI françaises <u>uniquement</u> Equipes Professionnelles Cyclo-Cross UCI Equipes continentales UCI Etrangères pour les coureurs français Elite Pro , Elite, Open 1 (Epreuve 1.12.1 <u>uniquement</u>)
2.12.1		Equipe Nationale française Equipes étrangères, régionales et de club (1) <u>2.12.1</u> : Equipes mixtes
1.40	Epreuve nationale en circuit fermé (circuit inférieur à 3 km)	<u>Equipes FFC</u> : Elite Nationale : coureurs de d'Elite, Open 1. Circuit fermé : coureurs Elite, Open. - Pôles - Equipes de club National 1
		- Equipes de club National 2 - Equipes de club National 3 - Equipes de Sélections Régionales ou Interrégionales - Equipes de Comités Départementaux - Equipes de Clubs

Article 4 : Permanence

La permanence de départ se tient le dimanche 6 octobre 2024 à la salle des fêtes d'Emancé 1 rue d'Orphin à Emancé (78) à partir de 9h30.

La réunion des directeurs sportifs en présence des membres du collège des arbitres et des responsables de l'organisation est fixée à 11h00 et aura lieu également à la salle des fêtes d'Emancé.

La fin de la permanence est fixée à 11h00.

Le départ fictif aura lieu à 12h30 devant la salle des fêtes d'Emancé.

Article 5 : Radio Tour

Les informations de course sont émises sur une fréquence qui sera confirmée sur place.

Article 6 : Assistance dépannage neutre

Le service d'assistance technique neutre est assurée par le prestataire L'Echappée.

Article 7 : Service médical

L'organisation fera suivre la course par le Dr Jean-Jacques MENUET et la Croix-Blanche pour la prise en charge avant transfert vers un centre hospitalier si nécessaire (voir en annexe la liste des hôpitaux les plus proches)

Article 8 : Déviation des véhicules avant l'arrivée

Une déviation obligatoire est mise en place pour les voitures des directeurs sportifs et motos suiveuses avant l'arrivée. Sont seuls autorisés à franchir la ligne d'arrivée les véhicules des arbitres et du médecin. Les voitures des DS seront invitées à se garer sur le parking du stade de football (voir plan en annexe) et les autres véhicules de part et d'autre de la rue de Paris sans franchir l'arrivée.

Jusqu'à un tour de l'arrivée, les véhicules d'assistance seront autorisés à franchir la ligne d'arrivée et seront invités à se garer sur le parking du Carrefour Market, dont l'entrée se situe 100 mètres après la ligne.

Article 9 : Délais d'arrivée

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu dans le classement.

En cas de circonstances exceptionnelles, le collège des arbitres peut décider d'augmenter ce délai, en consultation avec l'organisateur.

Article 10 : Classements

Les classements suivants seront établis :

- Un classement individuel au temps
- Un classement du Meilleur Grimpeur
- Un classement Points Chauds
- Un classement par Equipes sur 3 coureurs

Article 10a : Règlement du classement du Meilleur Grimpeur

Le classement sera établi sur 5 classements grimpeur (MG) :

- 1^{er} MG : côte de Montmirail au Km101
- 2^{ème} MG : côte de Crozet à Duneau au Km128,5
- 3^{ème} MG : 1^{er} Passage côte des Vénérais au Km139,5
- 4^{ème} MG : 2^{ème} Passage côte des Vénérais au Km150
- 5^{ème} MG : 3^{ème} Passage côte des Vénérais au Km161

Points attribués sur 4 coureurs à chaque classement : 5-3-2-1 pts

En cas d'égalité, les coureurs seront départagés selon l'article 2.3.33 de la réglementation FFC : le classement à l'arrivée départage les coureurs ex-aequo dans les classements individuels annexes. Seuls sont retenus au classement du meilleur grimpeur, les coureurs classés à l'arrivée dans le classement individuel.

Article 10b : Règlement du classement Points Chauds

Le classement sera établi sur 5 Points Chauds (PC) :

- 1^{er} PC : au niveau de l'antenne-relais entre Sours et Berchères-lès-Pierres au Km28
- 2^{ème} PC : au panneau d'entrée de l'agglomération de Yèvres au km65,5
- 3^{ème} PC : au panneau de sortie de la Chapelle-Guillaume au km92,5
- 4^{ème} PC : devant le Monuments aux Morts à la sortie de Bouër au km118,5
- 5^{ème} PC : 1^{er} passage sur la ligne avenue de Verdun à Connerré au km142,5

Points attribués sur 4 coureurs à chaque classement : 5-3-2-1 pts

En cas d'égalité, les coureurs seront départagés selon l'article 2.3.33 de la réglementation FFC : le classement à l'arrivée départage les coureurs ex-aequo dans les classements individuels annexes. Seuls sont retenus au classement Points Chauds, les coureurs classés à l'arrivée dans le classement individuel.

Article 10c : Règlement du classement par Equipes

Le classement par Equipe se fera par l'addition des places des 3 meilleurs coureurs de l'équipe. En cas d'égalité, l'équipe avec le coureur le mieux classé sera désigné vainqueur.

Article 11 : Protocole

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement de la FFC, les coureurs suivants doivent se présenter au podium protocolaire qui se situe sur la ligne d'arrivée dans un délai maximum de 10 minutes après l'arrivée (voir schéma en annexe) :

- Les 3 premiers du classement individuel
- Le vainqueur du classement Meilleur Grimpeur
- Le vainqueur du classement Points Chauds
- Le 1^{er} licencié Sarthois du classement individuel (si applicable)
- Les trois coureurs vainqueurs du classement par équipes

Article 12 : Prix et dotations de l'épreuve

- Classement Individuel : Grille FFC 1220/20

1 ^{er}	246€	11 ^{ème}	21€
2 ^{ème}	183€	12 ^{ème}	20€
3 ^{ème}	146€	13 ^{ème}	18€
4 ^{ème}	122€	14 ^{ème}	17€
5 ^{ème}	98€	15 ^{ème}	15€
6 ^{ème}	85€	16 ^{ème}	14€
7 ^{ème}	65€	17 ^{ème}	14€
8 ^{ème}	55€	18 ^{ème}	14€
9 ^{ème}	37€	19 ^{ème}	12€
10 ^{ème}	24€	20 ^{ème}	12€

- Classement Meilleur Grimpeur :

1 ^{er}	100€
2 ^{ème}	50€
3 ^{ème}	30€

- Classement des Points Chauds :

1 ^{er}	100€
2 ^{ème}	50€
3 ^{ème}	30€

- Classement par Equipes

1 ^{ère}	100€
------------------	------

Les prix concernant le Meilleur Grimpeur, les Points Chauds et le classement par Equipes seront remis à l'issue du protocole à la salle Cappella de Connerré (près du podium du circuit final). Aucun envoi ne sera effectué.

Article 13 : Antidopage

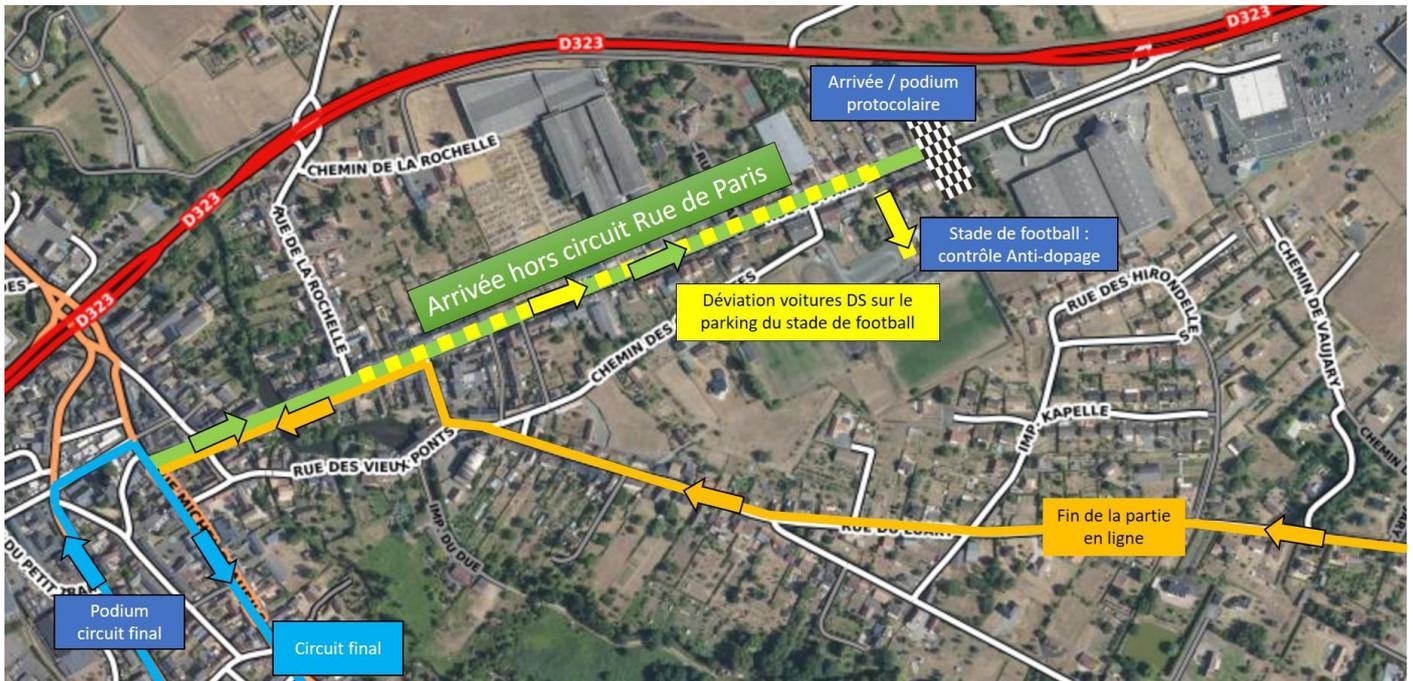
En cas de contrôle, il sera effectué sur le site du stade de football de Connerré situé rue de Paris à 300 mètres en dessous de la ligne d'arrivée conformément aux règlements de la FFC et du Ministère de la jeunesse et des sports. L'accès sera fléché (voir schéma en annexe).

Article 14 : Pénalités

Le barème de la FFC est le seul applicable.

Annexe

Schéma de l'arrivée avec zone antidopage/déviations des véhicules /podium protocolaire



Hôpitaux

<p>Hôpital Hôtel-Dieu 34 rue du Docteur Maunoury 2808 CHARTRES 02.37.30.30.30</p>	<p>Hôpital Louis Pasteur 4 rue Claude Bernard 28630 - LE COUDRAY 02.37.30.30.30 Urgences : 02 37 30 30 74</p>
<p>Hôpital Saint-Brice 1, rue St Martin au Val 28000 - CHARTRES 02.37.30.30.30</p>	<p>Centre Hospitalier-Le Mans 194 av. Rubillard 72037 LE MANS CEDEX 9, tél : 02 43 43 43 43 Urgences : 02 43 43 29 19</p>
<p>Pôle Santé Sud ELSAN 28/62 rue de Guetteloup 72100 LE MANS 02 43 78 38 38 Urgences : 02 43 78 45 45</p>	<p>Centre Hospitalier Paul Chapron 56 Avenue Pierre Brûle, 72400 LA FERTE BERNARD 02 43 71 61 51 Urgences - 02.43.71.61.17</p>